Où ?

Depuis son ouverture en 2014, des changements de lieux pour la garderie ont été proposés dans un souci de trouver le meilleur compromis avec les moyens existants. Nous en profitons pour remercier de nouveau les parents et les enfants pour leur compréhension. Des travaux au 1er étage de la cantine permettent d'accueillir les enfants de + de 6ans depuis octobre 2015. A la rentrée 2016, les – de 6 ans peuvent désormais occuper la bibliothèque au 1er étage de la maternelle de 7h15 à 8h50 et de 16h30 à 18h30. L'accueil des enfants les mercredis et pendant les vacances se passent dans les locaux de la maternelle et au 1er étage de la cantine.

La commission

Depuis la création de l'ALSH, la commission «enfance- jeunesse », en étroite collaboration avec l'équipe d'animation veille à adapter les besoins humains, matériels à une réalité financière exigeante, tout en maintenant un service de qualité : organiser des entretiens d'embauche, déterminer les orientations éducatives de l'Accueil, adapter les horaires des TAP en lien avec la nouvelle répartition pédagogique (nouvelle organisation en septembre 2016), mener une réflexion sur la politique tarifaire, déclaration garderie en ALSH à compter de janvier 2017….

2. Bilan de la commission enfance – jeunesse.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement créé en partenariat avec la Caisse des Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, le Conseil Départemental et la Jeunesse et Sports est ouvert depuis septembre 2014. Il a facilité la mise en place des temps d'activités péri-éducatifs dits « TAP » dans le cadre de la réforme des nouveaux rythmes scolaires. En plus des TAP, l'ALSH a permis d'organiser un service d'accueil aux enfants les mercredis (de 12h à 18h30) ainsi que durant les vacances scolaires (de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi). Un « contrat enfance-jeunesse » a été signé pour la période 2014-2018 avec la CAF. Il permet à la commune de percevoir des aides financières importantes via le versement de prestations de service (25% du budget de fonctionnement). Avec la participation des familles et l'aide de l'Etat pour les TAP (Fond de soutien – ASP), il reste à la charge de la commune 50% du budget global de fonctionnement.

La municipalité a profité de cette nouvelle organisation pour renforcer l'encadrement lors des temps de garderie matin / soir et de la pause méridienne par la présence d'un adulte supplémentaire. Il est à noter qu'à compter du 1er janvier 2017, nous percevrons de nouvelles prestations de service CAF pour les temps de garderie (voir l'encadré en p. 2).

POUR QUI ?

La fréquentation les mercredis après-midi reste stable entre 11 et 12 enfants depuis 3 ans. Il est à noter qu'une petite trentaine d'enfants bénéficie du service de restauration scolaire chaque mercredi soit près de 30% des enfants scolarisés. La comparaison du taux de fréquentation des petites vacances fin 2014, 2015, 2016 et les mois de juillet 2015 et 2016 montrent une tendance à l'augmentation, nous espérons vivement que cela se pérennise dans le temps.

	Toussaint	Noël	Hiver	Printemps	Juill
2014/2015	13	Fermé	10	14	17
2015/2016	11	12	12	15	23
2016/2017	12	15	En cours d'exercice		

ACTIVITES

TAP : les enfants découvrent, s'initient et pratiquent de nombreuses activités adaptées à leur âge : langue des signes, danse classique, activités sportives, activités scientifiques, journal des TAP, jeux de société, activités manuelles, initiation à l'environnement, rencontres intergénérationnelles avec l'EHPAD, initiation musicale, chorale, projet jardin partagé avec le CPIE /EHPAD, animation pour la fête de la musique. Les propositions faites dans le cadre des TAP ont été plutôt bien accueillies. Durant les deux premières années, 80% des enfants d'élémentaire et 93% de maternelle ont fréquenté ces temps.

Mercredis après-midi : le concept du mercredi a été revu en ce début d'année scolaire. Il est plus axé sur des temps ludiques, d'échange, de vivre ensemble, d'activités sur des thèmes d'actualité (galette des rois, jardinage…) et d'implication des enfants dans la programmation des temps de vacances.

Petites et grandes vacances : stage de cirque, stage de poterie, stage de BD, projet vidéo, initiation baseball, stage de voile à Courtille, descente en canoë sur la Creuse, initiation prévention routière, sensibilisation au réchauffement climatique, fabrication de cerfs volant, de fusées à eau, des sorties ludiques (découvertes culturelles ; cinéma, parc aux loups, labyrinthe, Défi-land, centre équestre de Moulantiers, ferme pédagogique, plages de courtille et de Jouillat). Rappelez-vous, en Juin dernier, l'arrêt des voitures de collection lors du Creusekistan dans le parc de l'EHPAD ; cet après-midi avait été organisé par Julien et ses collègues en collaboration avec les animatrices de l'EHPAD.

☛ Les projets ne manquent pas. L'équipe d'animation est soucieuse de proposer des activités de qualité à vos enfants et de répondre à leurs attentes le plus possible, dans une ambiance propice au bien vivre ensemble.

Numéro 9

janvier 2017

www.ajain.fr

Ajain Pour Tous …

Bulletin municipal de la commune d'Ajain

Dans ce numéro

L'édito du maire, Guy Rouchon **p. 1**

Conseils municipaux **p. 2**

Bilan commissions 2014-2017 **p. 3 -5**

Subventions pour l'habitat **p. 6 – 7**

L'agenda municipal 2017 **p. 8**

☛ La municipalité d'Ajain souhaite créer un espace de Jeux et de détente au centre du bourg, dans l'enceinte du parc de l'EHPAD, à proximité directe de la route de Guéret. Ce projet a pour but de participer à la dynamisation du centre-bourg, renforcer l'attractivité du parc en lui donnant, dans cette partie, un caractère public, tout en favorisant les échanges intergénérationnels. Le conseil municipal du 10 novembre dernier a adopté les grandes lignes et le plan de financement de ce projet.

Le Directeur, Mr Campocasso, et la Présidente de l'EHPAD, Mme la conseillère départementale M-C Bunlon, y sont favorables, le conseil d'administration s'est également prononcé favorablement. Une convention de mise à disposition du terrain nécessaire sera élaborée.

La surface totale du Jardin est de 1820m². Il est actuellement clôturé, sur deux côtés, par un mur bas en pierres. L'objectif est d'associer des espaces de détente et des aires de jeux pouvant répondre aux attentes du plus grand nombre, que ce soit des enfants en bas âge, des adolescents comme des adultes.

☛ **Détail de l'opération en p 2.**

L'édito du maire

Je tiens tout d'abord à vous présenter, avec l'ensemble du conseil municipal, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Vœux de santé, de bonheur, de travail… Une nouvelle année qui verra deux élections : les présidentielles, premier tour le 23 avril, le second le 7 mai, dans la foulée les législatives, premier tour le 11 juin, le second le 18 juin. A en croire les inscriptions sur les listes électorales en fin d'année, ces prochaines échéances seront bien suivies. Vous avez vécu la canicule l'été dernier, elle est bien terminée, certes, mais la sécheresse est toujours bien présente. Les rivières ont un niveau bas, les sources sont également très touchées.

Revenons à la commune, le CCAS, comme l'an dernier a proposé un repas aux habitants de la commune ayant plus de 75 ans, ce sont 38 repas qui ont été servis le 11 décembre au Moulin Noyé (voir photo en p. 8). C'est dans une bonne ambiance que nous avons partagé un excellent repas. Pour ceux qui n'ont pas pu se rendre à Glénic, des colis ont été distribués comme les années précédentes. Le deuxième marché de Noel a eu lieu le samedi 17 décembre. J. Peyrot, malgré des problèmes de santé, en a assuré l'organisation. Le marché s'est prolongé l'après-midi. Les associations, les « Toujours jeunes », « Ajain loisirs » et la « Récré des Gaminos » ont proposé des animations avec le concours des commerçants. Le « club de gym », avec ses jeunes, durant une heure a proposé de la zumba, un bon moment d'animation qui a attiré un nombreux public. Emanuel Briat et Alexandre Cattenoz avec leur attelage, la famille Jabrillat et l'âne Basile ont offert gracieusement des ballades aux enfants. Le père Noel a baladé sa hotte et distribué des bonbons toute la journée.

Je remercie également le comité des fêtes de jouillat et son président Alain Boury pour le prêt de leur chapiteau, la boulangerie Cossu qui a fourni l'électricité pour la zumba et Pierre Lacroix qui a encore cette année acheminé le sapin de « Neuville » à place de la poste. Merci à ceux oubliés dans cette liste.

Des réalités plus pragmatiques maintenant. Des demandes de DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) ont été déposées pour :
- l'espace de jeux (voir ci-contre),
- du matériel informatique à l'école,
- la révision du zonage d'assainissement,
- des aménagements de voirie : dans le bourg, dans les villages, à la salle polyvalente (voir le détail en p. 2).

Une demande d'aide à l'agence de l'eau Loire-Bretagne et au conseil départemental pour un diagnostic du réseau d'assainissement du bourg a également été faite. En effet, la Communauté d'agglomération du Grand Guéret prendra la compétence assainissement en 2020, un diagnostic devra être fait, mais d'ici là les aides de l'agence de l'eau ne seront peut-être plus ce qu'elles sont aujourd'hui (60%).

Nous avons enfin réalisé un dossier relatif à la passerelle qui sera adressé au ministère des transports via la DIRCO (Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest) en ce début d'année.

Bien cordialement à toutes et à tous.

Guy Rouchon

Projet de parc dans le jardin de l'EHPAD

☛ **(suite de la page 1). Le projet comprend :** la réalisation d'une clôture depuis le portail d'entrée jusqu'au muret ; l'installation des jeux et du mobilier ; la mise en place des revêtements de sol des différentes aires de jeux ; l'ouverture du mur côté rue ; la réalisation d'un portail à l'intérieur du parc, sur la nouvelle clôture.

☛ **Jeux pour enfants**

L'espace de jeux sera composé des activités ludiques suivantes :

- Une balançoire deux sièges ;
- Un portique avec balançoire « nid d'oiseau » ;
- Un jeu oscillant ;
- Une structure avec toboggan ;
- Un panneau de basket d'une hauteur fixe de 3,05 m.

☛ **Installation du mobilier**

L'espace de jeux sera composé du mobilier suivant :

- Deux tables avec bancs dont une accessible PMR.
- Un portail d'entrée, fermant la nouvelle entrée, coté route.
- Une clôture (grille soudée), d'environ 68m, fermant le jardin sur son côté nord.

Montant prévu des travaux

- jeux : 17 237 € HT soit 20 684 € TTC ; aménagement : 7 200 € HT soit 9 000 € TTC ; location mini-pelle 2 jours : 334 € HT soit 401 € TTC ; total : 24 771 € HT ; 30 085 € TTC.

Financement DETR demandé à hauteur de 40%. Le reste à charge serait financé à parts égales entre la com d'agglo (obtention du fonds de concours en 2015) et la commune, tout en ne dépassant pas le taux de subvention maximal à 80%.

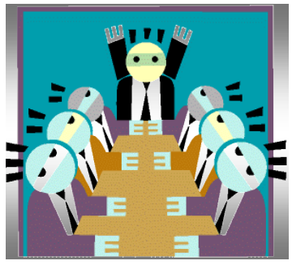

Les conseils municipaux du 10 novembre et du 15 décembre.

Dossiers DETR, statuts de la com' d'agglo.

Les dossiers DETR

Le conseil municipal s'est réuni le 10 novembre dernier avec à son ordre du jour, principalement, l'étude des dossiers de dotation d'équipement des territoires ruraux.

A la suite d'une première demande de DETR pour 2016 il est proposé un deuxième dossier pour 2017 en informatique scolaire qui vise à remplacer le matériel défectueux (vidéoprojecteur de deux classes primaires) et à compléter le renouvellement des ordinateurs. La dépense engagée serait de 7 990, 66 € TTC dont 4661,21 € de DETR.

Par l'intermédiaire d'Evolis 23, des dossiers de voirie ont également été déposés : l'un concerne un chantier d'aménagement des accès à la salle polyvalente côté cuisine et salle / scène ; deux chantiers de réfection de voirie sont envisagés : le chemin des Chaumes jusqu'à l'angle de la rue de l'école et la place de stationnement devant l'EHPAD côté bourg ; enfin un chantier d'aménagement du chemin d'accès au Moulin Martine. La dépense programmée en matière de voirie est de 25 403 € dont 7 653,45 € de DETR.

Zonage d'assainissement

Les élus ont étudié et adopté la nécessité d'un nouveau diagnostic du réseau d'assainissement. Un certain nombre de communes, dont Ajain ont délimité certains villages en zone d'assainissement collectif. Ces études de zonage d'assainissement sont aujourd'hui remises en question. Pour Ajain un zonage a été établi en juin 2000. Différentes aides financières peuvent être apportées pour sa révision : le montant de l'opération s'élève à 2 785.56 € HT (hors frais du commissaire enquêteur) avec des subventions possibles de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (60%) et de l'Etat via la DETR (20%).

Amendement des statuts de la Communaute d'agglomeration

Le Conseil municipal a validé lors de sa séance du 15 décembre les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret. Cette décision a été prise suite aux articles 66 et 68 de la loi NOTRe qui transfère de plein droit au 1er janvier 2017 aux EPCI de nouvelles compétences obligatoires :

GRAND GUÉRET Communauté d'Agglomération

✓ Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, création d'offices de tourisme ;

✓ En matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil.

✓ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

.

Nouveaux tarifs de garderie en 2017

Depuis le mardi 3 janvier 2017, les temps de garderie du matin et du soir passent sous régime de l'Accueil de loisirs. Ce nouveau statut offre à la collectivité la possibilité de déclarer ces temps de garderie auprès de nos partenaires (CAF, MSA) permettant ainsi de percevoir de la prestation de service ordinaire de la part de la CAF. Ce changement nécessite de passer à un tarif dégressif en fonction des Quotients familiaux. :

- QF 1 et 2 : 0.85 € / fréquentation
- QF 3 et 4 : 0.95 € / fréquentation
- QF 5 : 1 € / fréquentation

☛ La municipalité élue en mars 2014 assure depuis bientôt trois ans la responsabilité des actions engagées sur la commune. Arrivées à mi-mandat, les différentes commissions ont decidé de dresser le bilan de ce qui a été fait depuis cette date. Les élus remercient vivement l'ensemble des personnels techniques, administratifs et (péri)scolaires pour leur aide au quotidien.

- p 3 : commission travaux
- p 4 : commission jeunesse
- p 5 : commission finances
- p 8 : commissions animation et communication

1.Bilan de la commission travaux

Salle des fetes :

Les dysfonctionnements du chauffage de la salle des fêtes sont résolus grâce à l'intervention de Thibault Paris, ingénieur thermicien de la communauté du Grand Guéret. Les problèmes d'acoustique de la salle des fêtes vont être réglés rapidement y compris dans la petite salle : des négociations avec l'assurance couvrant la réalisation des travaux de rénovation, avec l'architecte et avec un cabinet d'expert vont permettre d'améliorer la qualité acoustique

Materiel :

Le broyeur de haies a été changé en 2015, le précédent nécessitant des travaux trop importants et hasardeux de remise en état.
Le tracteur qui vient d'être changé est équipé d'un chargeur indispensable pour de nombreux travaux d'entretien notamment sur les chemins.

Dans le cadre du "0 pesticide" qui nous impose la suppression des pesticides dans les lieux publics, un désherbeur thermique va être acquis pour être fonctionnel dès le printemps.

Éclairage public :

Les horaires d'allumage ont été réduits en 2015. Le réseau d'éclairage public fait l'objet d'une étude avec le SDEC (syndicat des énergies de la Creuse) : le type d'ampoules utilisé sur les lampadaires des villages n'est plus fabriqué ; cette analyse permettra de trouver la meilleure solution et de réduire la facture d'électricité ainsi que de bénéficier de financement par l'intermédiaire du SDEC et de la DETR.

Assainissement :

Le réseau d'assainissement sera étudié avant que la gestion en soit confiée à la Communauté du Grand Guéret dans les années prochaines ainsi que l'impose la loi NOTRe.

Espace jeux :

Le projet prévu dès 2014 a été reporté et modifié suite aux changements intervenus au niveau du Conseil d'administration et de la direction de l'EHPAD. La réalisation est donc prévue pour le premier semestre2017 (voir p. 1 et 2).

Personnel :

Jean-Michel Dissaux a été embauché en contrat CUI-CAE à 20h hebdomadaires depuis septembre 2016. Il est chargé principalement de l'entretien des bâtiments.

Ecole :

Les fenêtres de la maternelle ont été changées ainsi que celle de l'étage au-dessus de la cantine.
Un système de ventilation a été mis en place dans la cantine afin d'assainir les murs saturés d'humidité.
Des travaux devront être entrepris pour isoler les sols du primaire, les plafonds à l'étage de la maternelle et du second étage au-dessus de la cantine.

Voirie :

Depuis 2014, nous avons fait réaliser par Evolis 23 du point à temps de façon régulière sur les voies communales et de la réfection de chaussées plus sérieuse pour 50 082 €. Nous avons par ailleurs utilisé plusieurs camions de fraîsat pour l'entretien des chemins. Les agriculteurs de la commune et les employés municipaux ont participé à sa mise en place.

Brèves …

☛ Suite au départ d'Isabelle Jullien en octobre dernier, il a été décidé de recruter Nicolas Lehoucq en CUI-CAE pour une durée hebdomadaire de 24h sur un an.

☛ L'an dernier, Groupama, dans le cadre du « dommage-ouvrage » nous annonçait une somme de 6 226 € pour améliorer l'acoustique à la salle polyvalente. Après négociation, celle-ci a été réévaluée à 11 240 €. Un nouveau devis sera demandé.

☛ Le bureau de poste sera ouvert seulement les après-midis à compter de début 2017 : 13h30 – 17h.

☛ Par ailleurs, dans le cadre du renouvellement de son bail auprès de la municipalité, La Poste a accepté de rétrocéder les surfaces non occupées.

4. Bilan des commissions animation et communication

Les commissions animation et communication se sont efforcées de créer des outils au service de tous :

- des réunions publiques : sur l'éclairage, le zéro pesticides, les maisons de santé ; des animations culturelles (que l'on souhaiterait plus nombreuses) : conférence de l'historien Daniel Dayen, chorale PartSiParLa, **troupe théâtrale la Glabouille en février prochain**.

- deux évènements nouveaux sur la commune : le marché de noël (voir-ci-contre) et la cérémonie des voeux de la municipalité.

- Au niveau communication : le site web ajain.fr est alimenté régulièrement et le sera plus encore dans l'avenir à travers la constitution d'un groupe de travail sur l'histoire et le patrimoine de notre commune. Le bulletin municipal trimestriel promis en 2014 tient la route à travers une publication régulière.

- Des panneaux d'information pour les villages ont été installés : nous rappelons à tous (associations …) qu'il ne faut pas hésiter à les utiliser.

Ajain Pour Tous, n°9

Bulletin municipal de la commune d'Ajain.
Pour faire publier des informations dans le bulletin : mairie-ajain@orange.fr

IPNS.

Le repas de fin d'année du CCAS

Le désormais traditionnel repas du Centre Communal d'action sociale d'Ajain a eu lieu ce dimanche 10 décembre au restaurant du Moulin Noyé à Glénic.

Le marché de noël du 17 décembre

La municipalité remercie tous les habitants d'Ajain et des environs d'avoir répondu présents par ce beau soleil de décembre. Nous remercions les participants bénévoles. Toutes les bonnes volontés qui voudraient rejoindre l'organisation de ce marché peuvent contacter les élus concernés (mairie-ajain@orange.fr).

ETAT-CIVIL 2nd semestre 2016

NAISSANCES

Julia MESTAT, 12 cher Lavaud
Valentin LE PAGE, 34 Moulantier
Max MICHAUD, 1 route du stade
Eloann JEANNOT, 44 La Courcelle
Margaux FRUCHOU VIRLOJEUX, 28 Moulantier
Tom ROBIN, 5 Neuville

MARIAGES

Elodie FEVRIER et Stéphane BASSINET, domiciliés 12 ter Puy Gaillard
Céline ROZIER et Franck DAGOIS, domiciliés 23 Moulantier

DECES

Pierre JEANNOT, La Courcelle, 21 juin 2016
Odette TURQUET, 36 route de Guéret, le 15 juillet 2016
Marie PICAUD, 23 Langeas, le 12 août 2016
Jean GALVAING, 12 Puy Gaillard, le 15 septembre 2016
Marie LOUVET, 68 Langeas, le 17 octobre 2016
Michèle BERNARD, 33 Roudeau, le 30 octobre 2016
Paulette ROTHONNET, 15 Roudeau, le 08 novembre 2016
Daniel BERTHE, Grosmont, 18 décembre 2016

Agenda municipal

√ **5 février :** bal fiesta musette – Club des Toujours jeunes
√ **26 février :** théâtre – troupe La Glabouille – salle polyvalente – 14h
√ **5 mars :** loto d'Ajain Loisirs – salle polyvalente – 14h
√ **11 mars :** carnaval de la Récré des Gaminos
√ **20-21 mai :** fête du Jambon et du Pain bis – Ajain Loisirs
√ **17 juin :** fondu frites – Club des Toujours jeunes – salle polyvalente

☛ Suite du bilan de la commission enfance – jeunesse. Les effectifs scolaires et l'action auprès de la DASEN

En avril 2014, juste après les élections municipales, l'école primaire d'Ajain était constituée de 5 classes, trois élémentaires et deux maternelles. Les effectifs étaient de 122 élèves, à la rentrée précédente de 2013 ils étaient de 127. Dès notre arrivée nous avons sollicité plusieurs fois la DASEN, pour l'ouverture d'une classe à la rentrée de septembre 2014. Nous n'avons pas été suivis, aucun poste n'a été créé. La rentrée s'est faite sans enseignant supplémentaire, avec des classes de 25 / 26 élèves.

En décembre 2014, l'inspection d'académie nomme un professeur des écoles à mi-temps qui soulage deux enseignants. En cours d'année scolaire, nous avons régulièrement sollicité la directrice académique des services de l'éducation nationale (DASEN). Elle nommera enfin un professeur des écoles, TRS (titulaire remplaçant de secteur) à l'école d'Ajain pour l'année scolaire 2015/2016. Il sera présent à l'école, les 5 matinées de la semaine. L'école était ainsi dotée de 5 professeurs plus un TRS pour 115 élèves. L'année scolaire se passe dans de bonnes conditions.

La rentrée de septembre 2016, s'est faite avec 109 élèves : le poste de professeur titulaire remplaçant n'a pas été reconduit au regard des effectifs.

Aujourd'hui, il n'y a plus qu'une classe de maternelle, les 13 enfants de grande section sont répartis dans deux classes élémentaires, avec des CP et des CE1. On constate une baisse des effectifs en trois ans, de 127 à 109 élèves, le nombre d'élèves fluctue en cours d'année, certes, mais Ajain comme la majorité des communes n'échappe pas à la réduction du nombre d'enfants scolarisés. En juin 2017, 18 élèves de CM2 partiront au collège, il est malheureusement peu probable que nous ayons 18 nouvelles inscriptions.

3. Bilan de la commission finances 5

La commission finances a préparé les budgets 2014, 2015, 2016 et s'apprête à débuter l'étude de celui de l'année 2017. De fortes contraintes ont pesé, comme pour toutes les collectivités, sur ces différents exercices. Pas moins de 16 réunions ont eu lieu en 3 ans.

L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

De façon générale, l'activité de la commune s'est légérement accrue depuis 3 ans. Les dépenses globales sont passées → de 786 831, 22 € en 2014 à 881 987, 49 € en 2016 progressant ainsi de + 12.1%. Les recettes ont quant à elles progressé de + 12.3% passant de 880 382, 98 € à 988 396, 47 €. Le differentiel s'explique essentiellement par la création de l'accueil de loisirs et la mise en place des nouveaux rythmes scolaires incluant des dépenses nouvelles (activités, cantine scolaire). Le recours aux emplois aidés permet dorénavant une meilleure maîtrise du budget.

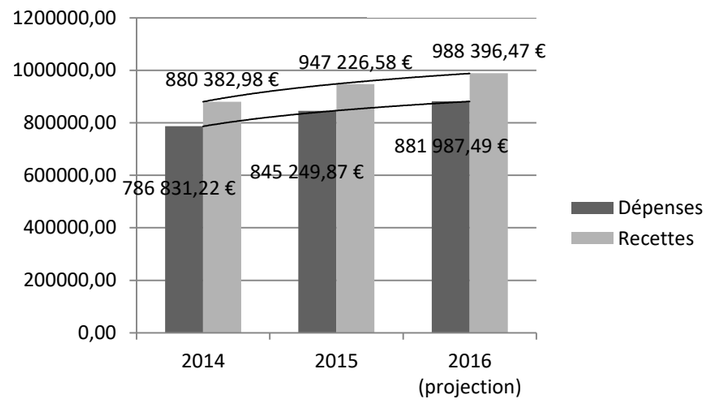

RECETTES

Au niveau de nos recettes, nous avons bien sûr été impactés par la baisse des dotations amorcée en 2014. Notre principale dotation de fonctionnement est passée de 175 813 € en 2014 à 152 361 € en 2016. Nos dotations et compensations ont globalement baissé de 3 %. Notre produit fiscal a quant à lui légèrement augmenté (+ 6.56% en 3 ans) suite à deux légères hausses d'impôt en 2014 puis 2016 : la taxe d'habitation a progressé de + 0.3 point et la taxe foncière de + 1 point. La commission finances a également introduit une progressivité fiscale dans les tarifs scolaires (garderie et cantine) en distinguant les foyers imposables ou non. Les tarifs de la sale polyvalente ont été revus en 2015.

INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'équipement ont varié : 18 149 € en 2014, 84 530 € en 2015 et un peu plus de 60 000 € en 2016. Les principales réalisations ont visé l'achat ou le renouvellement du materiel (tracteur, épareuse, bus pour l'accueil de loisirs), le changement des fenêtres de l'école côté maternelle et ALSH. Le niveau d'investissement que nous sommes parvenus à dégager n'est certainement pas suffisant. Nous avons été freiné par des projets finalement bloqués (achat de terrains) ou bien par l'anticipation de projets à venir qui nécessiteraient une concentration des efforts en matière d'investissement (comme la passerelle).

☛ La commission des finances veillera à continuer cette gestion équilibrée et cherchera à financer au mieux les importants investissements à venir notamment quand la charge des emprunts actuels commencera à baisser.

Subventions pour l'assainissement non-collectif

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a signé une convention avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, dans l'objectif de permettre aux usagers du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de bénéficier d'aides financières pour la réhabilitation de leurs dispositifs d'assainissement non collectif. Cette convention, d'une durée de 3 ans, vise à permettre la réhabilitation financée d'une centaine d'installations par an.

Montant des subventions

Le montant de l'aide s'élève à 60% du montant TTC des travaux et étude de sols.

Elle est calculée, sans prise en compte des conditions de ressources, sur un montant plafond de 8500€TTC et peut donc atteindre la somme de 5100€.

Critères d'éligibilité (définis par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne)

Pour pouvoir prétendre à l'aide financière, chaque usager doit répondre aux critères d'éligibilité suivants :

- Le propriétaire doit avoir acheté l'habitation avant le 1er janvier 2011 ;
- L'habitation doit déjà être équipée d'un dispositif d'assainissement (aucune aide financière ne peut être attribuée en cas d'absence d'installation), réalisé avant le 9 octobre 2009 ;
- L'installation doit être non conforme et doit remplir l'une des deux conditions suivantes :
  - être située dans une zone à enjeux (périmètre de protection de captage, zone à proximité d'une baignade…..) dans laquelle l'assainissement non collectif serait susceptible d'engendrer un impact sanitaire ;
  - présenter un danger pour la santé des personnes au titre de l'arrêté du 27 avril 2012 (permettre un contact direct possible avec les eaux usées non traitées par exemple) ;
- L'habitation doit être située sur une zone délimitée en assainissement non collectif au titre de l'étude de zonage d'assainissement communal ;
- Un contrôle « diagnostic » et de bon fonctionnement de l'installation doit avoir été effectué par le SPANC.

(suite en p 7)

Les Programmes d'Intérêt Général (PIG) Habitat

Pour la période 2016-2019, le Conseil départemental devient maître d'ouvrage des PIG Habitat et en assure le portage en partenariat avec les EPCI engagés dans la démarche et l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat).

Jusqu'à la fin de l'année dernière, les intercommunalités du territoire portaient les programmes d'intérêt général concernant l'amélioration de l'habitat.

Pour la période 2016 – 2019, dans un contexte de reconfiguration institutionnelle et avec le souci de renforcer encore une partie des interventions auprès des usagers, la mise en œuvre des PIG entre dans une nouvelle étape. Le Conseil départemental en devient maître d'ouvrage. Il en assure le portage, en partenariat avec les EPCI signataires d'une convention.

Objectifs

1. Apporter des soutiens aux propriétaires qui souhaitent s'engager dans l'amélioration de leur logement (sous conditions de ressources), propriétaires occupants en priorité mais également propriétaires bailleurs qui conventionnent leur logement. Les **locataires** (personnes âgées ou handicapées) **du parc privé** peuvent également prétendre au dispositif.

2. Réaliser des travaux

pour permettre :

- l'autonomie de la personne âgée ou en situation de handicap,
- la lutte contre la précarité énergétique,
- la résorption d'une situation d'habitat indigne ou très dégradé.

3. Mise en œuvre du dispositif

Accompagnement du diagnostic (liste des travaux à effectuer) au versement des subventions.

Entre ces deux étapes, l'équipe de suivi-animation apporte un soutien au propriétaire, par l'intermédiaire d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, pour :

- collecter et interpréter les devis auprès des artisans,
- établir les demandes de subvention et rechercher l'ensemble des modes de financements possibles,
- suivre l'exécution des travaux.

4. Subventions

Les différents signataires apportent des aides complémentaires à celles de l'ANAH pour la réalisation des travaux. Le Conseil départemental intervient sur les domaines :

- de l'autonomie (Allocation Personnalisée d'Autonomie et Prestation de Compensation du Handicap),
- de l'habitat insalubre (aide complémentaire à l'ANAH de 20 % du montant HT des travaux, dans un plafond de dépenses de 50 000 €).

Chaque intercommunalité définit ses modalités d'intervention, comme elle le faisait lors des précédents programmes d'intérêt général.

Un **fond départemental d'avance** pour l'amélioration de l'habitat a été créé par le Conseil départemental. Il permet d'assurer auprès des artisans, le **préfinancement des travaux** subventionnés.

Nouveauté : le Conseil départemental est engagé dans un partenariat de **micro-crédit habitat** pour permettre aux propriétaires occupants de finaliser leurs plans de financement.

Opération d'incitation à la rénovation des façades

Le dispositif d'incitation à la mise en valeur des façades porté par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret depuis 2012 vise à améliorer le cadre de vie des communes, à valoriser le patrimoine architectural local et l'image collective de l'ensemble du territoire.

Bénéficiez d'aides financières et d'un accompagnement technique pour votre projet !

L'opération façades permet à tout propriétaire qui contribuera à améliorer l'image du territoire en réalisant le ravalement des façades de son immeuble, le changement et la mise en couleur des menuiseries extérieures, de bénéficier d'aides financières et d'une assistance architecturale, technique et administrative.

Le partenariat établi avec le CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement) ou l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Creuse) permet d'apporter un conseil architectural et technique aux propriétaires qui peuvent ainsi prétendre à **une subvention de 40 % du montant HT** des travaux (aide plafonnée à 4 000 € par projet) octroyée par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Cette aide sera attribuée pour des travaux visibles de la voie publique et favorisant la mise en valeur globale de l'immeuble.

Vérifiez l'éligibilité de votre patrimoine !

Plus de 400 façades éligibles sur le territoire du Grand Guéret :

- Centre historique de Guéret ;
- Centres bourgs d'Ajain, Bussière-Dunoise, Saint-Vaury, Saint-Sulpice-le-Guérétois, Sainte-Feyre ;
- Cœurs de village de la Chapelle-Taillefert, Glénic, Saint-Christophe, Saint-Fiel, Saint-Laurent, Saint-Silvain-Montaigut, Saint-Victor-en-Marche, Saint-Eloi, Anzême, Jouillat.

Bâtiments éligibles :

- **Bâtiments non vacants, à usage d'habitation** (résidences principales et secondaires) ;
- **Bâtiments d'architecture traditionnelle non affectés à usage d'habitation mais liés à l'habitation**, notamment les anciennes dépendances, par exemple les granges, remises, etc. *Sur ces immeubles, toutes les **parties des façades visibles du domaine public** en alignement ou en retrait (murs de clôture, pignons y compris) sont concernées si elles sont en accord avec la typologie de la façade principale* ;
- Bâtiments dont la **date de construction est antérieure à 1945** (des exceptions sont possibles pour les immeubles plus récents).

Les **travaux subventionnables** peuvent être le gros œuvre, la toiture, la mise en teinte de l'ensemble, la restauration d'éléments… L'ensemble des interventions sur le bâti traditionnel devra être conforme aux préconisations techniques dressées par le CAUE ou l'UDAP et validée par la commission des façades.

Un partenariat avec la Fondation du Patrimoine :

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération façades, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a signé en 2012 une convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine, organisme privé reconnu d'utilité publique, dont la vocation est de sauvegarder, valoriser et faire connaître le patrimoine national de proximité privé et public.

Par cette convention, la Communauté d'Agglomération s'engage à participer aux côtés de la Fondation du Patrimoine, au financement d'opérations de restauration de qualité et de mise en valeur d'édifices présentant un intérêt patrimonial situés sur son territoire.

Le Label Fondation du Patrimoine pourra également être demandé par le propriétaire, ce qui lui permettra de prétendre à une subvention supplémentaire et/ou à une défiscalisation de tout ou partie des travaux.

Attention ! Chaque cas étant particulier, il est impératif de se renseigner auprès des services de la Communauté d'Agglomération au préalable. Aucune aide ne sera attribuée si les travaux ont déjà été réalisés.

Dispositifs d'assainissement non collectif prioritaires

L'objectif de cette opération est de supprimer les impacts les plus importants sur l'environnement. Il a été décidé de prioriser les réhabilitations financées sur les installations étant à l'origine de rejets d'eaux usées non traitées dans les cours d'eau, fossés, ou réseaux de collecte des eaux pluviales.

Aides financières complémentaires

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret peut également attribuer des aides financières de 1500€ maximum pour les travaux de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif, sous conditions de ressources.

Vos travaux d'assainissement non collectif peuvent également être financés par un écoprêt à taux zéro, sous conditions d'éligibilité.

Campagne d'information

Des réunions d'information ont été organisées au cours de l'automne 2016 et chaque usager éligible a reçu un courrier d'invitation.

Elles avaient pour objet de détailler la procédure à suivre pour le montage du dossier de demande d'aide financière et pour la réalisation des travaux. Il faut préciser que la subvention ne peut être versée qu'après acquittement de la facture des travaux par le propriétaire.

De nouvelles réunions seront organisées en 2017.

Contact : Service Public d'Assainissement Non Collectif

Nicolas YVERNAULT

nicolas.yvernault@agglo-grandgueret.fr

Tél : 05-55-41-04-48

Vos contacts

PIG
Pour tout renseignement,
Tel : 05 87 80 90 30
ou habitat@creuse.fr.

Opération façades
Sandra DOMINGUE, Animatrice Habitat
Tel : 05 55 41 04 48
sandra.domingue@agglo-grandgueret.fr